

Nouméa, le 28/10/04

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
REUNION DU 28 OCTOBRE 2004**

**Le gouvernement réuni le 28 octobre 2004, a examiné plusieurs projets d'arrêtés dont notamment :**

**Création d'une pharmacie à Ouvéa :**

Dans l'état actuel de la réglementation, la création d'une pharmacie est de droit lorsqu'une commune en est dépourvue. Le projet d'ouverture d'une pharmacie à Houlop (Ouvéa) a donc été autorisé. L'emplacement retenu par Mme le Dr en pharmacie TOURDOT est distant de quelques centaines de mètres du centre médico-social, ce qui permettra de répondre aux besoins des consultants de cet établissement public. Par contre, les centres médicaux de Mouli et de Saint-Joseph étant éloignés de l'officine d'environ 25 kilomètres dans les deux cas, contraindra la pharmacienne à mettre en place un système de livraison quotidienne.

**Un centre d'autodialyse à la Foa**

La SARL Unité de Néphrologie Hémodialyse (U.N.H.) des Dr Philippe COSTE et Jean-Paul MASSELOT dont le siège social se situe à la Clinique de la Baie des Citrons à Nouméa, est autorisée à créer une unité d'autodialyse de quatre postes et d'un poste de secours, permettant ainsi la prise en charge de huit patients.

L'installation de ce centre permet le traitement de l'insuffisance rénale chronique à proximité du lieu de résidence des patients. Il fonctionnera trois fois par semaine, de 6 heures à 16 heures. Il se situera dans des locaux neufs de la SCI « Les Erytrines » qui accueilleront également un cabinet médical, un cabinet de soins infirmiers et une pharmacie.

Les infrastructures et équipements destinés à la pratique de cette activité sont autorisés sous réserve de satisfaire à la réglementation en vigueur en matière sanitaire ainsi qu'en matière de sécurité (délibération n° 171 du 25 janvier 2001 relative à la carte sanitaire et aux schémas d'organisation sanitaire). Ce projet a obtenu l'avis favorable du Comité de l'Organisation Sanitaire et Sociale (COSS) réuni le 28 septembre 2004.

### **Transfert d'un laboratoire d'analyses médicales**

Le transfert du « Laboratoire du Catalan » jusqu'ici situé au 39, rue Jules Garnier – baie des Pêcheurs à Nouméa est autorisé. Il se situera à l'avenir à l'angle de la route du Vélodrome et de la rue Dame-Lechanteur.

### **Le gouvernement encourage la formation professionnelle**

15 bourses de formation professionnelle (B.T.F.) ont été allouées par la Nouvelle-Calédonie pour permettre à leurs bénéficiaires d'accomplir un cycle d'études sanctionnées par un diplôme, ou des stages de formation professionnelle continue destinés à faciliter ou à améliorer leur insertion professionnelle.

### **Nominations :**

Lors de cette même séance, le gouvernement a procédé à la nomination de :

- Monsieur Laurent Travers, chef du service d'études, de législation et du contentieux (SELC) de la direction des affaires administratives et juridiques de la Nouvelle-Calédonie (DAAJ) à compter du 25 octobre 2004,
- Madame Apollonie Néoéré, chef du service de l'Etat Civil Coutumier de la direction des affaires administratives et juridiques de la Nouvelle-Calédonie à compter du 15 novembre 2004,
- Monsieur Eric Barbié, directeur du centre de formation professions de santé « Valentine Buillon » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004,
- Monsieur Dominique Le Poac, chef du service de la géologie et des mines de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004.